



**Date de la convocation :**  
16 octobre 2026

**Nombres d'administrateurs :**  
**13**  
Présents : 10  
Absents : 1  
Absents représentés : 2  
Votants : 12

**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Numéro :**  
2026FG-039

**OBJET :**

**Création et  
composition de la  
Commission d'Appel  
d'Offres du CCAS de  
Servian**

**Secrétaire de séance :**  
Delphine CASTINEIRA  
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 23/10/2026

ID : 034-263400640-20261021-2026FG039-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Fabrice GARNIER.

**Membres présents :**

Mme Valérie DUPONT, M. Fabrice GARNIER, Mme Danielle LAGRIFFOUL, Mme Carmen PANAFIEU, Mme Géraldine SCRAVAGLIERI, Mme Sylvie VAN DOORN, Mme Gloria CABANEL, Mme Ligia KOWAL, Mme Josselyne ROMIEU, Mme Nicole VIDOT.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :** M. BLANC Bernard pouvoir donné à Mme Danielle LAGRIFFOUL, M. FORET Pierre pouvoir donnée à Carmen PANAFIEU.

**Membres absents :** M. FOURNEL Jean-Marie.

**Exposé des motifs :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale de Servian est un établissement public administratif amené à conclure des marchés publics dans le cadre de ses différentes missions et activités ;

**Considérant** que le CCAS assure notamment la gestion de l'EHPAD l'Ensolelhada, de la structure multi-accueil petite enfance ainsi que de l'ensemble des actions sociales relevant de sa compétence ;

**Considérant** que certaines procédures de passation imposent la réunion d'une Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il convient, dans un objectif de sécurisation des procédures d'achat, de transparence des décisions et de bonne gestion des deniers publics, de constituer une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat du Conseil d'administration ;

**Considérant** que cette commission s'inscrit dans la même démarche de sécurisation de la commande publique engagée par le CCAS et en cohérence avec les orientations retenues par la Commune de Servian en matière d'achat public ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Listes proposées pour les membres titulaires et suppléants :

| Candidats  |                                                                        |
|------------|------------------------------------------------------------------------|
| Titulaires | Mme Carmen PANAFIEU<br>Mme Sylvie VAN DOORN<br>Mme Danielle LAGRIFFOUL |

|            |                                                                                                               |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | Mme Josselyne ROMIEU<br>Mme Nicole VIDOT                                                                      |
| Suppléants | Mme Valérie DUPONT<br>Mme Géraldine SCRAVAGLIERI<br>Mme Gloria CABANEL<br>M. Bernard BLANC<br>Mme Ligia KOWAL |

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré :**

Article 1 : Il est institué une Commission d'Appel d'Offres permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Servian.

Cette commission exercera les missions prévues par les textes en vigueur pour les marchés publics nécessitant son intervention.

Article 2 : La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président du CCAS ou son représentant dûment désigné.

Article 3 :

Sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Mme Carmen PANAFIEU
- Mme Sylvie VAN DOORN
- Mme Danielle LAGRIFFOUL
- Mme Josselyne ROMIEU
- Mme Nicole VIDOT

Sont élus membres suppléants :

- Mme Valérie DUPONT
- Mme Géraldine SCRAVAGLIERI
- Mme Gloria CABANEL
- M. Bernard BLANC
- Mme Ligia KOWAL

Article 4 : La Commission d'Appel d'Offres se réunira chaque fois que nécessaire pour l'examen des procédures entrant dans son champ de compétence.

Le fonctionnement de la commission s'effectuera conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la commande publique et du règlement interne de la commande publique adopté par le CCAS.

Article 5 : Peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative :

- Le comptable public ;
- Tout représentant de l'État prévu par les textes ;
- Un directeur de structure ou responsable de service du CCAS ;

- Toute personne qualifiée ou agent dont l'expertise est utile à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour

Article 6 : Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont désignés pour la durée restant à courir du mandat du Conseil d'administration.

Article 7 : Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 8 : La présente délibération prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité réglementaires.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.*

*Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.**  
**Fabrice GARNIER**

